

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or**  
**Séance du Conseil Municipal du 02 Juillet 2025 à vingt heures**

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 26 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29      Nombre de votants : 29

Nombre de présents : 20      Nombre de procurations : 9

Pour : 29      Contre :      Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN
M. Jean-Marc RETY	Mme Monique ISSAD	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Patricia QUELIN	Mme Anne MILLOT
Mme Marie-Line BONNOT	Mme Fabienne VION	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	M. Gaëtan GUERMONPREZ	Mme Valérie GRANDET
Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX	

Membres absents

M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT)
M. Pierre BERTRAND (pouvoir à Mme Monique ISSAD)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)
M. Luc LE LORC'H (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)
M. Christophe SAGE (pouvoir à Mme Patricia QUELIN)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à Mme Myriam HENNEQUIN)

**N° 2025-061 : Suppression de postes**

Monsieur Jean-Marc RETY, Premier Adjoint à la Maire expose :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il lui revient également de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu des départs en retraite, des mutations, des avancements de grade, des avancements dans le cadre de la promotion interne ou des motifs ci-dessous énoncés, il convient de supprimer les emplois suivants après l'avis du CST du 15 Mai 2025 :

Postes à supprimer – Grades	vol horaire hebdo	motif de la suppression
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème classe	09h30	Augmentation volume horaire
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe	15h	Augmentation volume horaire
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe	11h45	Augmentation volume horaire
Assistant d'Enseignement Artistique	05h30	changement de grade
Assistant d'Enseignement Artistique	5h	changement de grade
Assistant d'Enseignement Artistique	6H30	changement de grade
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35h	promotion interne
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35h	promotion interne
Rédacteur Principal de 1ère classe	35h	promotion interne
Educateur territorial des APS principal de 1ère classe	35h	retraite
Animateur Principal de 1ère classe	35h	retraite
Auxiliaires de puériculture de classe normale	35h	démission
Rédacteur Principal de 1ère classe	35h	décès
Adjoint territorial d'animation	35h	changement de grade
Attaché	35h	avancement de grade
Rédacteur	35h	avancement de grade

Rédacteur Principal de 2ème classe	35h	avancement de grade
Rédacteur	35h	avancement de grade
Rédacteur Principal de 2ème classe	35h	avancement de grade
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35h	avancement de grade
Technicien Territorial	35h	avancement de grade
Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe	35h	avancement de grade
Adjoint technique territorial	35h	avancement de grade
Adjoint technique territorial	35h	avancement de grade
Adjoint technique territorial	35h	avancement de grade
Animateur	35h	avancement de grade
Brigadier	35h	avancement de grade
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	35h	avancement de grade
Adjoint technique territorial	30h	retraite
Adjoint technique territorial	35h	retraite
Rédacteur	35h	mutation
Rédacteur	35h	retraite
Auxiliaires de puériculture de classe supérieure	35h	retraite
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35h	démission
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35h	retraite

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
DÉCIDE de la suppression des postes ci-dessus énoncés.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS